



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
3 août 2009

Français
Original : Anglais



**Vingtième et unième réunion des Parties au Protocole
de Montréal relatif à des substances qui
appauvrissent la couche d'ozone**
Port Ghalib (Egypte), 4-8 novembre 2009
Point 4 de l'ordre du jour provisoire du segment
préparatoire*

**Rapports financiers des Fonds d'affectation spéciale
de la Convention de Vienne pour la protection de la
couche d'ozone et du Protocole de Montréal relatif à
des substances qui appauvrissent la couche d'ozone,
et budgets du Protocole de Montréal**

**Budget révisé approuvé pour 2009 et projets de budget pour 2010 et
2011 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

1. On trouvera dans l'annexe à la présente note le budget révisé approuvé pour 2009 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone avec les révisions proposées par le Secrétariat et les projets de budget pour le Protocole pour 2010 et 2011.
2. Les révisions apportées au budget pour 2009, qui a été approuvé par la vingtième Réunion des Parties, sont proposées pour refléter les ajustements apportés aux traitements du personnel de la catégorie des administrateurs pour tenir compte des augmentations obligatoires annoncées par l'Organisation des Nations Unies en janvier 2009. Ces révisions n'exigeraient aucune contribution additionnelle des Parties.
3. S'agissant des budgets pour 2010 et 2011, le Secrétariat propose que les Parties envisagent de reclasser trois postes d'appui administratif. En premier lieu, il est proposé que les Parties envisagent de reclasser le poste d'assistant de programme – Fonds (rubrique 1308) de G-6 à G-7 et le poste d'assistant logistique (rubrique 1309) de G-3 à G-4. Ces deux reclassements n'auraient pas d'incidences financières pour les Parties étant donné qu'ils seraient financés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'aide des dépenses d'appui au programme. Le classement de ces postes a été convenu par la dixième Réunion des Parties en 1998; depuis lors, les

* UNEP/OzL/Pro.21/1.

responsabilités qui y sont attachées se sont considérablement développées vu l'augmentation du nombre des Parties desservies par le Secrétariat et l'amélioration continue des services fournis aux Parties grâce aux avancées de la technologie. Le Secrétariat propose également que les Parties envisagent d'élargir les tâches assignées au poste de commis à la documentation (rubrique 1306) pour y inclure les technologies de documentation et d'information vu que le Secrétariat est de plus en plus appelé à fournir des services faisant appel aux technologies modernes et, d'envisager en conséquence de reclasser ce poste de G-4 à G-6. Les incidences financières de ce reclassement seraient minimales, d'environ 2 000 dollars par an à compter de 2010.

4. Les notes explicatives qui accompagnent le budget indiquent le mode de calcul des dépenses prévues.
5. Dans tout le document, le dollar (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis.

Annexe

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Projet de budget révisé pour 2009 et projets de budget pour 2010 et 2011

		m/h	2009 (en dollars)	m/h	2010 (en dollars)	m/h	2011 (en dollars)
10	Personnel de projet						
1100	Personnel de projet						
1101	Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre de la Convention de Vienne, CV)	6	157 164	6	161 900	6	166 757
1102	Secrétaire exécutif adjoint (D-1)	12	240 000	12	252 000	12	259 560
1103	Juriste hors classe (P-5)	12	191 000	12	196 730	12	202 632
1104	Spécialiste des questions scientifiques (hors classe) (P-5) (également recruté au titre de la CV)	6	124 426	6	128 159	6	132 004
1105	Fonctionnaire d'administration (P-5) (rémunéré par le PNUE)	12	0		0		0
1106	Gestionnaire de bases de données (systèmes et technologies de l'information) (P-4)	12	142 050	12	145 743	12	150 115
1107	Administrateur de programme (communication et information) (P-3) (rémunéré par la CV)	12	0	12		12	
1108	Administrateur de programme (surveillance et respect) (P-4) ¹	12	180 000	12	185 400	12	190 962
1199	Total partiel		1 034 640		1 069 932		1 102 030
1200	Consultants						
1201	Assistance à la communication et à l'analyse des données et promotion de l'application du Protocole		40 000		40 000		40 000
1299	Total partiel		40 000		40 000		40 000
1300	Appui administratif						
1301	Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre de la CV)	6	21 250	6	21 250	6	21 250
1302	Assistant personnel (G-6)	12	26 625	12	26 625	12	26 625
1303	Assistant de programme (G-6) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0	12	0
1304	Assistant de programme (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	17 573	6	17 573	6	17 573
1305	Assistant d'information (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	16 295	6	16 295	6	16 295
1306	Commis à la documentation (G-4)	12	25 560	12	27 560	12	27 560
1307	Assistant informaticien (G-7)	12	42 174	12	42 174	12	42 174
1308	Assistant de programme – Fonds (G-6) (rémunéré par le PNUE)	12	0	12	0	12	0
1309	Assistant logistique (G-3) (rémunéré par le PNUE)	12	0	12	0	12	0
1310	Secrétaire de direction bilingue (G-6) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0	12	0
1320	Personnel temporaire	12	21 300		21 300		21 300

	1321	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée	539 455	473 704	487 915
	1322	Réunions préparatoires et réunions des Parties (coûts partagés avec la CV tous les trois ans – s'applique à la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal et à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2011 (MOP.23/COP9))	577 755	500 000	350 000
	1323	Réunions des Groupes d'évaluation	100 000	100 000	100 000
	1324	Réunions du Bureau	20 000	20 000	20 000
	1325	Réunions du Comité d'application	111 200	111 200	111 200
	1326	Consultations officielles au titre du Protocole	10 000	10 000	10 000
	1399	Total partiel	1 529 187	1 387 681	1 251 892
	1600	Voyages en mission			
	1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission	210 000	210 000	210 000
	1602	Frais de voyage du personnel des Services de conférence envoyé en mission	15 000	15 000	15 000
	1699	Total partiel	225 000	225 000	225 000
1999		Total, personnel de projet	2 828 827	2 722 613	2 618 922
30		Réunions et participation			
	3300	Appui à la participation			
	3301	Réunions des Groupes d'évaluation	500 000	500 000	500 000
	3302	Réunions préparatoires et réunions des Parties (le Protocole de Montréal prendra en charge le coût de la participation des représentants des Parties au Protocole et à la Convention visées au paragraphe 1 de l'article 5 en 2011 (MOP23/COP9))	387 000	350 000	450 000
	3303	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée	337 000	300 000	300 000
	3304	Réunions du Bureau	20 000	20 000	20 000
	3305	Réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000
	3306	Consultations officielles	10 000	10 000	10 000
	3399	Total partiel	1 379 000	1 305 000	1 405 000
3999		Total, réunions et participation	1 379 000	1 305 000	1 405 000
40		Matériel et locaux			
	4100	Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)			
	4101	Consomptibles divers (également utilisés pour la CV)	22 000	22 000	22 000
	4199	Total partiel	22 000	22 000	22 000
	4200	Matériel non consommable			
	4201	Ordinateurs individuels et accessoires	10 000	10 000	10 000
	4202	Ordinateurs portatifs	5 000	5 000	5 000
	4203	Autre matériel de bureau (serveurs, télécopieurs, lecteurs optiques, mobilier, etc.)	10 000	30 000	20 000
	4204	Photocopieuses	10 000	10 000	10 000
	4299	Total partiel	35 000	55 000	45 000

4300	Locaux				
	4301	Location de locaux de bureaux (également utilisés pour la CV)	42 000	48 000	50 400
4399	Total partiel		42 000	48 000	50 400
4999	Total, matériel et locaux		99 000	125 000	117 400
50	Divers				
5100	Utilisation et entretien du matériel				
	5101	Entretien du matériel (également utilisé pour la CV)	25 000	25 000	25 000
5199	Total partiel		25 000	25 000	25 000
5200	Frais d'établissement des rapports				
	5201	Rapports	55 000	55 000	55 000
	5202	Rapports des Groupes d'évaluation	15 000	15 000	15 000
	5203	Rapports sur la promotion du Protocole	5 000	5 000	5 000
5299	Total partiel		75 000	75 000	75 000
5300	Divers				
	5301	Communications	46 000	46 000	46 000
	5302	Frêt (expédition des documents)	30 000	40 000	40 000
	5303	Formation	7 000	10 500	10 500
	5304	Autres (Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone)	10 000	10 000	10 000
5399	Total partiel		93 000	106 500	106 500
5400	Représentation				
	5401	Frais de représentation	20 000	20 000	20 000
5499	Total partiel		20 000	20 000	20 000
5999	Total, divers		213 000	226 500	226 500
99	Total, coûts directs des projets		4 519 827	4 379 113	4 367 822
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 %)</i>		<i>587 577</i>	<i>569 285</i>	<i>567 817</i>
	Total général (y compris les dépenses d'appui au programme)		5 107 404	4 948 398	4 935 639
	Réserve de trésorerie pour les dépenses de fonctionnement (à l'exception des dépenses d'appui au programme)		221 700	0	0
	Total, budget		5 329 104	4 948 398	4 935 639
	Prélèvements¹		1 052 171	671 465	0
	Contributions des Parties		4 276 933	4 276 933	4 935 639

¹ Les prélèvements prévus pour 2009 et 2010 ont été fixés de manière à maintenir le montant des contributions à un niveau constant jusqu'à la fin de 2010.

Notes explicatives accompagnant le projet de budget révisé pour 2008 et les projets de budget pour 2009 et 2010 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Rubrique budgétaire	Observations
Personnel 1101–1108	<p>Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des administrateurs en poste à Nairobi pour 2010–2011. Toutefois, lorsque des informations sur les dépenses de personnel effectives étaient disponibles, les chiffres ont été ajustés en conséquence. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.</p> <p>Un ajustement a été apporté à ces rubriques pour tenir compte du relèvement des traitements et indemnités dus au personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.</p>
1105	Le poste de Fonctionnaire d'administration continue d'être rémunéré par le PNUE à l'aide des dépenses d'appui au programme (13 %).
Consultants 1201	Une assistance continuera d'être requise pour la communication des données, la mise à jour des publications, la traduction des caractéristiques essentielles du site Internet du Secrétariat de l'ozone et l'entretien d'un système numérique pleinement intégré au sein du Secrétariat. Les fonds à ce titre pourront être transférés à la rubrique 1100 pour créer ou appuyer des postes d'administrateur de courte durée si nécessaire.
Appui/personnel administratif	Les prévisions budgétaires pour 2010-2011 ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des agents des services généraux en poste à Nairobi pour 2008.
1307	Le poste d'Assistant informaticien a été approuvé à la classe G-7 par la dixième Réunion des Parties en 1998. Toutefois, en application des procédures en vigueur à l'ONU, ce poste a été classé Assistant (systèmes d'information informatisés) à la classe G-6. Conformément à la décision prise par la dixième Réunion des Parties, le Secrétariat entend redemander le reclassement de ce poste, au sein du système des Nations Unies, à la classe G-7.
1306, 1308 et 1309	Le Secrétariat demande le reclassement de trois postes d'appui administratif de la catégorie des services généraux. Ces reclassements sont vitaux pour veiller à ce que les classes de ces postes reflètent les responsabilités croissantes qui leur sont attachées et pour maintenir un personnel hautement efficace et motivé pendant les années cruciales qui s'annoncent.
1306	Une expansion des tâches attachées au poste de Commis à la documentation (rubrique 1306) étant prévue, il est demandé que le poste soit reclassé en conséquence de G-4 à G-6. Le titulaire du poste devra appliquer les technologies informatiques à la documentation et à l'information, le Secrétariat étant amené à fournir davantage de services reposant sur la technologie. Les incidences financières de ce reclassement seraient minimales, d'environ 2 000 dollars par an à compter de 2010.
1308 et 1309	Il est proposé de reclasser le poste d'Assistant de programme - Fonds (rubrique 1308) de G-6 à G-7 et le poste d'Assistant logistique (rubrique 1309) de G-3 à G-4. Le classement de ces postes a été convenu par la dixième Réunion des Parties en 1998. Depuis lors, les responsabilités qui y sont attachées se sont considérablement développées, d'une part en raison du nombre croissant de Parties desservies par le Secrétariat, qui est passé de 168 en 1998 à 195 en 2009, et d'autre part en raison du volume de travail administratif accru résultant de l'évolution des technologies. Ces deux reclassements n'auraient guère d'incidences financières pour les Parties puisqu'ils seraient financés par le PNUE par prélèvement sur les 13 % au titre des dépenses d'appui au programme.

Rubrique budgétaire	Observations
1310	Le poste de Secrétaire de direction bilingue est financé par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne.
1320	Le Secrétariat continue d'avoir besoin de crédits pour recruter du personnel temporaire, en particulier pour préparer la documentation pour les réunions, développer et entretenir le site Internet, archiver les documents et organiser la participation des représentants aux réunions.
Appui administratif/services de conférence 1321–1326	Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence (1321 à 1326) si ces services doivent être assurés par des consultants ou des sous-traitants.
	Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :
	1321 : Le budget proposé est prévu pour une réunion du Groupe de travail à composition non limitée en 2010 et en 2011, à Nairobi ou dans un autre lieu d'affectation, dans les six langues officielles de l'ONU.
	1322 : Le montant prévu pour 2011 est inférieur au montant prévu pour 2009 et 2010, puisque le coût de la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal en 2011 sera partagé avec le coût de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
	Le montant inscrit au budget repose sur le coût estimatif de la tenue de la réunion des Parties à Nairobi, en 2010 et 2011, dans les six langues officielles de l'ONU. Lorsque les réunions ne se déroulent pas à Nairobi, les surcoûts sont pris en charge par le gouvernement du pays qui accueille ces réunions.
	1323 : Les allocations budgétaires prévues pour 2010 et 2011 couvriront le coût de l'organisation des réunions annuelles des Groupes d'évaluation et de leurs Comités des choix techniques ainsi que les dépenses de communication et autres dépenses accessoires relatives aux travaux des membres des Groupes d'évaluation provenant de pays en développement et de pays à économie en transition.
	1324 : Une réunion du Bureau est prévue en 2010 et en 2011. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau.
	1325 : Au moins deux réunions du Comité d'application, d'une durée de trois jours, sont prévues en 2010 et en 2011, les services d'interprétation et de traduction étant assurés selon les besoins. Ces réunions se tiendront immédiatement avant ou après les réunions du Groupe de travail à composition non limitée et les réunions des Parties qui auront lieu dans la même année.
	1326 : Au moins une réunion de consultations officielles chaque année, qui devrait se tenir à Nairobi, en 2010 et 2011, pour aider les Parties ainsi que pour promouvoir la ratification et le respect du Protocole de Montréal et de ses Amendements.
Voyages en mission 1601–1602	Les frais de voyage en mission pour 2010 et 2011 sont maintenus au niveau de 2009.
Réunions/Participation 3300	Participation de représentants des pays en développement La participation de représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole a été calculée sur la base de 5 000 dollars par réunion et par participant, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus approprié et le plus avantageux en classe économique et l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU.
3301	La provision budgétaire demandée en 2010 et 2011 pour les membres et experts des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques participant aux réunions des Groupes d'évaluation est maintenu au niveau de 2009.

Rubrique budgétaire	Observations
3302	En 2011, le coût de la participation d'environ 80 participants à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et à la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendront conjointement, sera intégralement pris en charge par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. En 2010, les allocations budgétaires reviendront à leur niveau de 2009.
3303	Les frais de participation sont pour 60 participants aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée en 2010 et 2011.
3304	Les frais de participation ont été calculés sur la base d'une réunion du Bureau chaque année, pour quatre participants de pays en développement ou de pays à économie en transition à chacune de ces réunions.
3305	Les frais de participation à deux réunions du Comité d'application chaque année ont été calculés sur la base de la participation de huit membres de pays en développement ou de pays à économie en transition à chaque réunion et d'un représentant des trois ou quatre pays invités par le Comité d'application à chaque réunion. Des crédits ont également été prévus pour couvrir les frais de voyage du Président ou du Vice-président du Comité d'application, provenant d'un pays visé au paragraphe 1 de l'article 5, pour qu'il puisse participer à trois réunions du Comité exécutif chaque année.
3306	Des fonds sont prévus pour financer la participation de deux représentants de pays en développement ou de pays à économie en transition aux consultations officielles sur des questions essentielles concernant le Protocole de Montréal, qui devraient se tenir à Nairobi.
Matériel et locaux	
Matériel consommable 4101	Le coût du matériel consommable divers sera augmenté modestement en 2010 et 2011 pour tenir compte de l'inflation. L'utilisation des ressources est suivie en permanence pour comprimer les dépenses.
Matériel non consommable 4200	Des fonds supplémentaires ont été alloués pour 2010 et 2011 pour augmenter la capacité du serveur afin de satisfaire aux exigences de la tenue de réunions sans papier et pour permettre au Secrétariat de remplacer du matériel si nécessaire.
Locaux (location de bureaux) 4300	Les crédits prévus pour la location des locaux en 2010 et 2011 ont été augmentés pour tenir compte des barèmes de location imposés par le Contrôleur de l'ONU.
Divers	
Utilisation et entretien du matériel 5101	Les crédits alloués au fonctionnement et à l'entretien du matériel seront augmentés modestement en 2010 et 2011 pour couvrir l'augmentation des coûts de maintenance résultant de l'augmentation constante de la capacité du serveur et des besoins informatiques supplémentaires du personnel.
Frais d'établissement des rapports (édition, traduction, reproduction, publication, impression) 5201–5203	Les frais d'établissement des rapports à caractère général du Secrétariat sont prévus à ces rubriques. La rubrique budgétaire 5202 est réservée aux frais d'établissement des rapports des Groupes d'évaluation. Une somme modique est allouée à la rubrique 5203 pour l'édition, la traduction, la reproduction, la publication et l'impression dans le cadre des campagnes de promotion du Protocole.
Divers – Communications – 5301	Une surveillance attentive des dépenses de télécommunication et le recours au courrier électronique pour remplacer les communications par fax permettent au Secrétariat de fonctionner à l'aide de crédits relativement modestes à cette rubrique.
Frais de port et affranchissement – 5302	Les crédits à cette rubrique ont été réduits de 10 000 dollars en 2008 pour témoigner de l'engagement pris par le Secrétariat et par les Parties de se servir du courrier électronique pour faire circuler la correspondance et la

Rubrique budgétaire	Observations
	documentation destinée aux réunions. Dans la révision proposée pour 2009, les crédits à cette rubrique ont été diminués de moitié, de 60 000 dollars à 30 000 dollars, un plus grand nombre de Parties ayant choisi de recevoir les communications et la documentation afférente aux réunions par voie électronique. Le coût de l'envoi de la correspondance et de la documentation pour les réunions a donc été réduit considérablement, bien que certaines dépenses soient toujours nécessaires pour l'envoi du matériel indispensable à la tenue de réunions sans papier.
Formation – 5303	Les crédits demandés pour la formation seront maintenus pour financer les besoins de formation, en constante évolution, ainsi que les programmes de formation introduits par l'Organisation des Nations Unies pour la poursuite du programme de réforme des ressources humaines actuellement en cours.
Autres (Journée internationale de la protection de la couche d'ozone) – 5304	Le Secrétariat de l'ozone continuera de fournir une assistance à certains pays, en 2010 et en 2011, pour les aider à préparer la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.
